

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 18 (1945)

Heft: 3

Artikel: Projet d'un institut de physique à Genève : architecte Denis Honegger, Fribourg

Autor: Lachenal, Adrien

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-122564>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

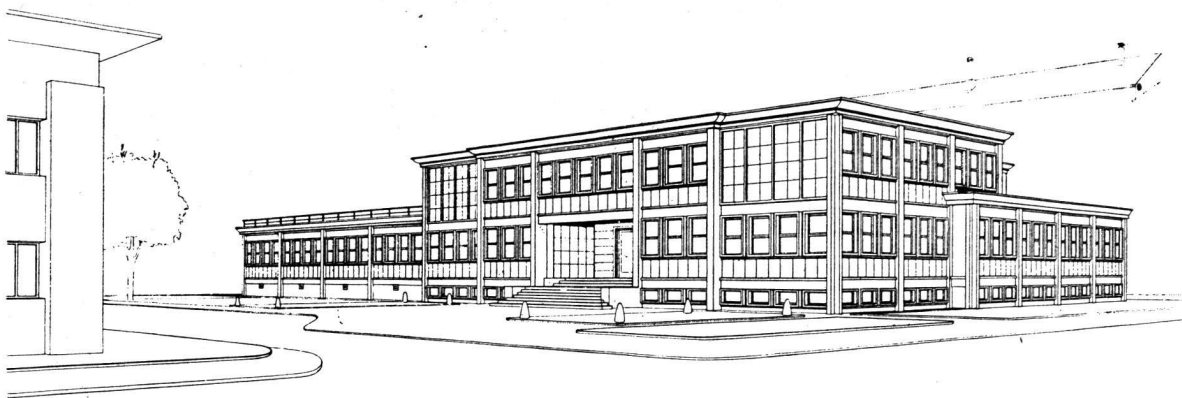
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Vue depuis le boulevard Carl-Vogt, à côté de la Maison de la radio.

PROJET D'UN INSTITUT DE PHYSIQUE A GENÈVE

ARCHITECTE : DENIS HONEGGER, FRIBOURG

Un vaste plan de développement de l'Université a été adopté par le Conseil d'Etat. Les bâtiments universitaires actuels sont insuffisants. Le nombre des étudiants a d'une part énormément augmenté et, d'autre part, les recherches universitaires exigent des laboratoires, des salles de séminaires et de travail de plus en plus nombreux. La technique, dans le domaine de la recherche scientifique, s'est notablement diversifiée, compliquée ; les installations, elles aussi, doivent évoluer. C'est pourquoi on envisage de garder, dans les locaux actuels de la promenade des Bastions, les seules facultés dites morales, c'est-à-dire les Facultés des lettres, de droit, des sciences économiques et sociales et la Faculté autonome de théologie. Ce plan ne pourra être réalisé que par étapes. En novembre 1943, j'ai pris l'initiative de réunir, avec le recteur, les doyens, des professeurs, les représentants de la Société académique et ceux de l'industrie genevoise. Une action permettant d'envisager sans délai la construction d'un nouvel institut de physique fut projetée. En effet, les ressources de l'Etat sont insuffisantes pour qu'à lui seul il puisse couvrir une telle dépense. Grâce au concours financier de la Société académique et de sociétés industrielles genevoises et confédérées — auprès desquelles l'action de M. Georges Lemaître a été précieuse — un fonds pour l'Institut de physique et l'Université fut constitué. La gérance en a été confiée à la Société académique. Le but est de « faciliter la construction et l'installation d'un nouvel

Institut de physique, les donateurs étant convaincus de tout l'intérêt qu'un tel institut présenterait pour la science, l'Université et le canton ».

Une commission de l'Institut de physique a été créée ; présidée par M. le professeur Pfäeffli, elle comprend des représentants du Département de l'instruction publique, de l'Université — dont M. Weiglé, professeur de physique — et des industriels.

Une sous-commission a étudié les premiers projets. Des architectes ont été chargés de coordonner les études relatives au plan d'extension de l'Université et un concours restreint a été ouvert entre six architectes.

Le nouvel Institut de physique sera construit sur une parcelle qui est propriété de l'Etat, sise à l'angle du boulevard Carl-Vogt et de la rue des Bains. Par arrêté du 14 mars 1944, cette parcelle a été arrêtée à cette construction.

Le projet a été présenté à la Commission du Grand Conseil qui étudie présentement un ensemble de grands travaux et j'espère vivement que notre Université sera dotée, dans un avenir pas trop lointain, d'un institut de physique digne d'elle et digne de la valeur du professeur titulaire de la chaire.

Adrien LACHENAL,
chef du Département
de l'instruction publique de Genève.

Plan du rez-de-chaussée. Ech. 1 : 400.

